



## NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026



L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

### **LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026**

Selon le gouvernement, le PLF 2026 vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver son modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour être en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises et rembourser la dette de la nation.

Le PLF 2026 imposerait aux collectivités locales un effort budgétaire estimé entre 4,6 et 8 milliards d'euros selon le Comité des Finances Locales pour participer à l'effort global annoncé d'environ 30 milliards d'euros. La contribution des collectivités territoriales dépasse très largement les 15 % de l'effort global du budget 2026 alors que la dette des collectivités locales ne représente que 8% de la dette publique.

Après une contribution de 2,2 milliards d'euros en 2025, le PLF 2026 accentue encore plus cette contribution des collectivités et resserre gravement leurs marges financières en fonctionnement :

- La diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels au titre de la CFE et de la TFPB est prévue pour 1,2 milliards d'euros. Cette baisse revient à priver les collectivités de la croissance forfaitaire et physique. Pour la Commune, cela représenterait 51 800 €.
- Un recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement et une modification du calendrier de versement est envisagé ce qui ferait perdre à la Commune 10 000 €.
- Il est prévu le gel de la DGF (en 2025 : 514 742 €)
- Le Fonds vert diminuerait drastiquement, passant de 2 milliards d'euros en 2024 à seulement 0,65 milliard en 2026, soit une baisse de 68% en trois ans. Ce recul compromet le financement de la transition écologique locale, notamment la rénovation énergétique, la mobilité durable ou la gestion des risques climatiques ce qui va limiter nos projets d'investissement.
- La hausse des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) va se poursuivre pour un coût de 1,3 milliard d'euros. Depuis 2025, il est prévu une augmentation annuelle de 3 points pendant quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028 pour réduire le déficit de la CNRACL. Cette augmentation est évaluée pour la Commune à 152 105 €,
- Mais plus grave, le doublement du Dispositif de lissage conjoncturel (Dilico) est porté à 2 milliards d'euros avec une répartition sur les Communes qui passe de 250 millions d'euros à 720 millions d'euros. En outre, les restitutions devraient se faire sur cinq ans et non plus trois ans et sur la base de 80 % au lieu de 90 %. De plus, le retour serait conditionné à l'atteinte d'un objectif d'évolution des dépenses totales (hors remboursement de dette) des contributeurs de la catégorie de collectivité concernée. La part annuelle du Dilico serait reversée si la progression des dépenses de la catégorie de collectivités concernées est inférieure ou égale à l'évolution du PIB en valeur (+2,3 % en 2026). A l'inverse, elle ne serait pas du tout redistribuée en cas de progression des dépenses de la catégorie de collectivités concernées supérieure de plus d'un

point à l'évolution du PIB en valeur (soit +3,3 % en 2026). Entre ces deux bornes, le retour se ferait uniquement, en tout ou partie, pour les collectivités dont la progression des dépenses est inférieure à l'évolution du PIB en valeur augmentée d'un point.

La Commune ayant un potentiel fiscal et un revenu moyen supérieur à sa strate, sa contribution atteindrait le montant maximal prévu à savoir 2% de ses recettes réelles de fonctionnement soit 499 049 €.

Le coût en fonctionnement supporté par la Commune de toutes ces mesures s'élèverait à 712 954 € soit plus de 2,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **LE CONTEXTE MUNICIPAL**

Cette année les dépenses réelles de fonctionnement vont augmenter plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement au regard de la ponction historique de l'Etat sur les ressources de la collectivité, du fait de contraintes réglementaires (GVT, cotisations retraites), d'augmentations du coût des prestations (nettoiement, assurances, cantine...) et du développement du patrimoine de la collectivité et des prestations proposées (gymnase de l'Urban Park, création de 2 classes à Boirargues, extension du Palais des Rencontres, ouverture du GIP du Pôle Autonomie Santé...).

Les dépenses d'investissement, hormis l'acquisition du Pôle Autonomie, vont concerter la poursuite des AP/CP engagées, des opérations de mises aux normes et de sécurité et des investissements nouveaux limités.

En effet, dans ce contexte économique actuel très défavorable aux collectivités locales pour les prochaines années, la Commune va devoir continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement dans le but de conserver des marges d'autofinancement pour pouvoir continuer à investir.

Le budget de la Commune de Lattes est composé du Budget principal et de deux budgets annexes : celui du Théâtre Jacques Coeur, et du Port Fluvial.

Le budget consolidé de l'exercice 2026 est de **40 810 236,27 €**.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le Budget Primitif de la collectivité.

### **A) LE BUDGET PRINCIPAL**

#### **A.1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, par l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetière, ...), aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement réelles constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### A.1.1 ) Les dépenses de fonctionnement :

Le tableau ci-après illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2026 par rapport au Budget Primitif 2025.

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evolution BP2026/ BP2025
011	Charges générales	4 606 807,00	4 949 100,00	+ 7,43 %
012	Charges de Personnel	12 450 430,00	12 859 955,00	+ 3,29 %
014	Atténuation de produits	670 000,00	1 119 799,00	+ 67,13 %
65	Subventions et participations	4 349 909,00	4 581 653,00	+ 5,33 %
66	Frais financiers	278 700,00	355 605,00	+27,59 %
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	12 000,00	+ 20,00%
68	Provisions	334 100,00	314 500,00	- 5,87 %
<b>Sous-Total dépenses réelles</b>		<b>22 699 946,00</b>	<b>24 192 612,00</b>	<b>+ 6,58 %</b>
023	Virement à l'Investissement	1 540 234,00	751 362,00	-51,22 %
042	Opérations d'ordre	2 500 000,00	2 550 000,00	+ 2,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26 740 180,00</b>	<b>27 493 974,00</b>	<b>+ 2,82%</b>

#### A.1.2 ) Les charges de personnel :

Le budget prévisionnel des charges de personnel est de 12 859 955 €. Cette augmentation de 409 525 € concerne, pour près de 63%, des contraintes réglementaires (GVT, cotisations CNRACL) les 37 % restants représentent des recrutements (création 2 classes Baladet), des avancées sociales (couverture risque prévoyance)

Selon le dernier état du personnel, la Commune emploie 242,23 équivalents temps plein (ETP).

#### A.1.3 ) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 2,98% par rapport au Budget Primitif 2025. Cette progression concerne les produits des services, les impôts et taxes, les dotations et participations ainsi que les produits de gestion courante (les loyers perçus).

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2026 par rapport au Budget Primitif 2025.

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evolution BP2026/ BP2025
013	Remboursements	160 000,00	163 00,00	+ 1,88 %
70	Produits des services	1 751 550,00	2 003 800,00	+ 14,40 %
73	Impôts et taxes	21 126 250,00	21 766 200,00	+ 3,03 %
	<i>Dont AC Fonctionnement</i>	<i>75 000,00</i>	<i>80 000,00</i>	
74	Dotations et participations	1 429 600,00	1 464 560,00	+ 2,45 %
75	Produits de gestion courante	279 370,00	357 880,00	+ 28,10 %
76	Produits financiers	40,00	40,00	-
77	Produits exceptionnels	10 000,00	5 000,00	- 50,00 %
78	Reprise de provisions	550 000,00	300 000,00	- 45,45 %
<b>Sous-Total recettes réelles</b>		<b>25 306 810,00</b>	<b>26 060 480,00</b>	<b>+ 2,98 %</b>
042	Opérations d'ordre	1 433 370,00	1 433 494,00	+0,01 %
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26 740 180,00</b>	<b>27 493 974,00</b>	<b>+2,82 %</b>

#### A.1.4 ) La fiscalité:

Les taux des impôts locaux seront maintenus en 2026 ainsi que la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : + 50% :

Taxe d'habitation	Réforme
Taxe d'habitation Résidences Secondaires	<b>20,33 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>53,00 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>88,35 %</b>

## A.2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes des cessions des immobilisations et enfin l'emprunt.

4.2.1 ) Les dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evolution BP2026/ BP2025
16	Emprunts	631 000,00	820 000 €	+29,95 %
20	Immobilisations Incorporelles	179 940,00	105 700,00	-41,26 %
204	Subventions d'équipement	1 523 000,00	1 373 000,00	-9,85 %
	<i>Dont AC Investissement</i>	<i>1 223 000,00</i>	<i>1 223 000,00</i>	-
21	Immobilisations corporelles	2 566 216,67	5 354 190,00	+ 108,64 %
23	Immobilisations en cours	85 000,00	85 000,00	-
27	Autres immo. financières	2 500,00	2 500,00	-
<b>Opération 102 : CTM</b>		<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	
<b>Opération 103 : Palais des Rencontres</b>		<b>835 195,79 €</b>	<b>20 823,16</b>	
<b>Opération 104 : Intérieurs des écoles</b>		<b>426 263,23 €</b>	<b>463 598,75</b>	
<b>Opération 106 : Gymnase Urban Park</b>		<b>7 555 625,89 €</b>	<b>1 829 595,64</b>	
<b>Opération 107 : Extérieurs des écoles</b>		<b>771 888,42 €</b>	<b>809 280,72</b>	
<b>Sous-Total dépenses réelles</b>		<b>14 576 630,00</b>	<b>10 963 688,27</b>	<b>-24,79 %</b>
040/041	Opérations d'ordre	1 633 370,00	1 483 494,00	-9,18 %
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 210 000,00</b>	<b>12 447 182,27</b>	<b>-23,21 %</b>

4.2.2 ) Les recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Evolution BP2026/ BP2025
10	Dotations et réserves	1 110 000,00	1 305 000,00	+ 17,57 %
13	Subventions d'investissement reçues	135 000,00	165 000,00	+ 22,22 %
16	Emprunt et dettes assimilées	10 058 276,00	6 904 820,27	-31,35 %
165	Dépôt et cautionnement	500,00	500,00	-
27	Autres immo.	2 500,00	2 500,00	-
024	Produits des cessions	663 490,00	718 000,00	NS
<b>Sous-Total recettes réelles</b>		<b>11 969 766,00</b>	<b>9 095 820,27</b>	<b>-24,01 %</b>
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 540 234,00	751 362,00	-51,22 %
040/041	Opérations d'ordre	2 700 000,00	2 600 000,00	-3,70 %
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16 210 000,00</b>	<b>12 447 182,27</b>	<b>-23,21 %</b>

#### A.2.3) Les principales opérations prévues dans l'année 2026

##### a) Les dépenses :

Les dépenses d'équipement 2026 hors restes à réaliser s'élèveront à 10 141 188,27 € alors qu'elles étaient de 13 943 130 € au BP 2025.

Plusieurs projets structurants ont débuté ces dernières années et vont poursuivre en 2026 :

- Désimperméabilisation des cours d'écoles : 559 000 €
- Réhabilitation intérieure des écoles : 459 948 €
- Gymnase de l'Urban Park : 3 706 696 €

Les nouveaux principaux investissements pour 2026 sont les suivants :

- Actions pour lutter contre le réchauffement climatique :
  - Installation de la climatisation dans les salles polyvalentes et d'activités dans les écoles : 1ère tranche : 250 000 €
  - Travaux d'optimisation énergétique : 100 000 €
  - « Verdissement » de la flotte automobile
- Travaux de mises aux normes et de sécurité
  - Mise aux normes des bâtiments : crèche Nid du Méjean, Théâtre : 260 000 €
  - Réfection des toitures (gymnase Courtojoures, école de Port-Ariane...) : 380 000 €
- Autres
  - Acquisition du bâtiment du Pôle Autonomie Santé, 2<sup>ème</sup> versement : 2 550 000 €
  - Réfection piste des arènes : 100 000 €
  - Rénovation du Foyer Rural de Maurin : 1<sup>ère</sup> tranche : 200 000 €
  - Poursuite de l'aménagement du Parc des Marestelles : 60 000 €
  - Maintien du réseau de vidéosurveillance avec l'acquisition d'une nouvelle caméra pour lutter contre les déchets sauvages : 85 000 €

#### Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP)

Dans un souci de maîtriser sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la Commune a mis en place des Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP), et ce, depuis l'année 2021. Ainsi, sept AP/CP ont été créées par le Conseil Municipal, l'AP/CP des pontons est terminée depuis 2023 et l'AP/CP 105 depuis le 31/12/2024 :

Opération	AP/CP	CP 2025 (prébilan)	CP 2026 prévus
Création d'un CTM	102	0 €	100 000,00€
Palais des Rencontres	103	716 372,63 €	20 823,16 €
Intérieur des écoles	104	422 612,46 €	463 598,75 €
Complexe multisports Urban park	106	7 106 438,33 €	1 829 595,64 €
Extérieur des écoles	107	515 198,55 €	809 280,72 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 760 621,97 €</b>	<b>3 223 298,27 €</b>

Les crédits non consommés en 2025 sont intégrés au BP2026.

#### A.3) LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BP 2026

Le budget principal s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 493 974,00</b>	<b>27 493 974,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>12 447 182,27</b>	<b>12 447 182,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 941 156,27</b>	<b>39 941 156,27</b>

#### A.4) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

- Les données du Budget Primitif 2026 se traduit par une capacité d'autofinancement brute de 1 867 868 €, et d'une CAF nette de 1 048 368 € tel que le montre le tableau ci-après :

	BP 2026
Recettes Réelles de Fonctionnement	26 060 480,00 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	24 192 612,00 €
<b>Epargne Brute</b>	<b>1 867 868,00 €</b>
Remboursement Capital dette	819 500,00 €
<b>Epargne Nette</b>	<b>1 048 368,00 €</b>

- L'encours de dette de la Commune au 1er janvier 2026 est de 10 669 121,37 €. L'ensemble du stock de dette est indexé sur taux fixe et sur taux révisable (livret A), le classant dans la catégorie A de la charte de bonne conduite « Gissler ». L'annuité de la dette s'élève à 941 352,13 €.
- La capacité de désendettement de la Commune est de 7,32 années fin 2026.

## A.5) LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

RATIOS DE LA LOI	Lattes BP 2026	Ratios financiers des communes touristiques de 10 000h à 20 000h 2024 (source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population (17 592 habitants INSEE)	1 375 €	1 169 €
Produit des impositions directes / Population	1 076 €	824 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 481 €	1 427 €
Dépenses d'équipement brut / Population	353 €	449 €
Encours de la dette / Population	604 €	869 €
DGF / Population	33 €	105 €
Dépenses de Personnel / dépenses réelles de fonctionnement	53,2%	58,3%
Dépenses réelles de Fonctionnement et le remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	96%	88,2%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	23,9%	31,5%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	40,8%	60,9%

## B) LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE JACQUES COEUR

Le projet du Budget Primitif 2026 pour le Théâtre Jacques Cœur est en augmentation par rapport au BP 2025 de 2,39 % et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **645 480€**

Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>645 480,00 €</b>	<b>645 480,00 €</b>

Les principales dépenses consistent en l'achat de spectacles (177 000 €) et le remboursement de frais de personnel (300 000 €) au budget principal, les intermittents du spectacle (55 000 €). Le reste concerne l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement courants.

L'équilibre du budget est assuré d'une part par les recettes de la billetterie (75 000 €), par les locations du Théâtre (10 000 €) par les subventions des collectivités partenaires et par la subvention d'équilibre de la Commune (477 880 €).

### **C) LE BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL**

Le budget d'exploitation est en diminution par rapport au BP 2025 de 3,8 %.

Le budget annexe du Port Fluvial s'équilibre comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>202 300,00 €</b>	<b>202 300,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>21 300,00 €</b>	<b>21 300,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>223 600,00 €</b>	<b>223 600,00 €</b>

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées par les charges générales (92 336 €) et du remboursement de frais de personnel (86 000 €) au budget principal.

Il est prévu en investissement un montant de 20 000 € pour les automates du Port.